

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement n° 301-2025 modifiant le règlement n° 40-2004 relatif au zonage et le projet de règlement n° 302-2025 modifiant le règlement n° 43-2004 relatif aux divers permis et certificats.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 avril 2025, le Conseil a adopté les projets de règlement suivant :
 - a. Premier projet de règlement n° 301-2025 modifiant le règlement n° 40-2004 relatif au zonage.
Ce règlement a pour objet :
 - De permettre la construction de bâtiments à une limite de 15 mètres des lacs ou des cours d'eau au lieu de 20 mètres;
 - D'autoriser la location court séjour (31 jours et moins) sur tout le territoire de Lac-des-Écorces;
 - De modifier le plan de zonage de façon à retirer le lot 3 314 747 de la zone COM-12 pour l'inclure dans la zone RES-18.
 - b. Projet de règlement n° 302-2025 modifiant le règlement n° 43-2004 relatif aux divers permis et certificats.
Ce règlement a pour objet :
 - D'ajouter la définition de location court séjour;
 - De modifier les tarifs pour l'obtention des permis et certificats;
 - De modifier les amendes imposées en cas d'infraction au règlement.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 12 mai à compter de 18h** à la salle du conseil municipal située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces. Au cours de cette assemblée, le premier projet de règlement n° 301-2025 et le projet de règlement n° 302-2025 seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
3. Le premier projet de règlement n° 301-2025 et le projet de règlement n° 302-2025 peuvent être consultés au bureau municipal situé 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h.
4. Le premier projet de règlement n° 301-2025 relatif au zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 25^e jour d'avril deux mille vingt-cinq (2025).



Pascale Duquette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Pascale Duquette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier l'avis public concernant le règlement n° 301-2025 aux endroits prescrits le 25^e jour d'avril 2025 et dans le journal L'Info de la Lièvre, Édition du 30 avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour d'avril 2025.



Pascale Duquette
Directrice générale et greffière-trésorière